

Bulletin
d'informations
municipales

Décembre
2020

*Nous vous souhaitons de
Joyeuses Fêtes*





Mot du Maire

Nous traversons actuellement une période très délicate avec ce deuxième confinement, qui a entraîné des fermetures de commerces, avec une activité économique qui tourne au ralenti, voire nulle pour certains corps de métiers.

Fallait-il mettre tout le monde sur le même pied d'égalité ? Petites communes, grandes villes, petits commerces où l'on travaille seul, et grandes structures où l'on est beaucoup. Je ne pense pas qu'il fallait agir de cette façon, chaque situation étant particulière.

J'espère que ce confinement sera le dernier.

Durant cette période, l'activité communale a continué. La première phase de la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente a été réalisée et s'est achevée mi-novembre.

Le programme de voirie prévu est aussi fini. Les travaux en régie se poursuivent également. Le mur du parking du Guic, qui appartenait à la commune, est fait. La rénovation du gîte d'étape se poursuit aussi.

Il a fallu s'organiser à l'EHPAD, avec uniquement des visites sur rendez-vous. Un grand merci au personnel qui fait un travail extraordinaire dans ce contexte sanitaire très difficile.

On a eu très peu de manifestations festives cette année. Il a fallu composer avec cette crise sanitaire, et cela va se poursuivre en début d'année.

Malgré ce contexte très difficile, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, tout en respectant les consignes de sécurité en vigueur. Je ne pense pas que la traditionnelle cérémonie des vœux, en début d'année, puisse se tenir.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne année 2021, à vous, à vos familles, et à vos proches.

Bloavez Mad

François LE MARREC, Maire

Compte-rendu des conseils municipaux

CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

- Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

CONSEIL DU 22 JUILLET 2020

- Création d'un emploi pour une durée déterminée pour remplacement durant congé maternité
- Validation des subventions versées aux associations
- Désignation des commissaires de la commission communale des Impôts Directs
- Mise à disposition de la salle de cinéma pour des séances de Gym
- Reprises des concessions abandonnées au cimetière

CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2020

- Modification du budget attribué au CCAS - complément de participation
- Désignation des conseillers municipaux aux différentes commissions de Guingamp Paimpol Agglomération
- Désignation des représentants aux assemblées générales de l'ASAD ARGOAT
- Rénovation du chauffage de la salle polyvalente : Entreprise choisie : SARL SANIT CONFORT
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Prolongation d'un contrat non permanent aux services techniques pour accroissement d'activités
- Travaux urgents de réhabilitation de la Chapelle de Loc Maria : Validation de devis proposés par les entreprises Ty Coz (couverture) et Clech (maçonnerie)

Les comptes-rendus du Conseil Municipal sont consultables sur le site de la mairie : www.belle-isle-en-terre.net

RÉFECTION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à l'audit énergétique de la salle polyvalente, le chauffage était le poste le plus énergivore. Depuis la mi-octobre, sous la maîtrise d'œuvre d'Armor Ingénierie, la

société Sanit Confort procède à l'installation du chauffage en aérothermie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Financier sollicité	Montant HT
Réhabilitation du chauffage et travaux connexes d'électricité	59 361,00 €	DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local	15 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	6 830,00 €	Contrat de territoire Département 22	31 000,00 €
Mission de contrôle des travaux - bâtiment ERP 3 ^{ème} catégorie - CTC + SPS	1 995,00 €		
Diagnostic amiante DAAT	774,58 €	Autofinancement public	22 960,58 €
TOTAL Dépenses	68 960,58 €	TOTAL Recettes	68 960,58 €



TRAVAUX DE VOIRIE

Le programme de voirie 2020 a été fait fin novembre par l'entreprise Eurovia de Guingamp pour un budget de 21 900€ dans l'impasse de Loc Envel et Run Ar Manac'h avec reprise des eaux pluviales et le haut de la chaussée et un haut de chaussée très dégradée à Kéravel.

Conseil Municipal Jeunes

RÉCEPTION DU TOBOGGAN ET DU MATÉRIEL POUR LA COUR DE L'ÉCOLE



Le mercredi 16 septembre 2020, nous avons fait la réception des buts de foot, d'un panier de basket, d'un banc, et d'une table hexagonale, qui sont installés dans la cour de l'école Paul Mahé. Les installations ont coûté 1800 € TTC.

Le mardi 27 octobre 2020, le conseil municipal jeune a fait la réception d'un toboggan qui coûtait 3800 € TTC. Il est installé à l'aire de jeux.

Conseil Municipal Jeunes (suite)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mardi 27 octobre, le conseil municipal jeunes a été reçu au Conseil Départemental des Côtes d'Armor par Monsieur Christian Coail.

Nous avons été reçus dans l'hémicycle, nous avons regardé une vidéo sur les missions du département. Puis, nous avons joué à un quiz où nous avons utilisé les micros pour répondre.

Nous avons appris que dans les Côtes d'Armor, il y a 348 communes et 27 cantons. Il y a 54 conseillers départementaux.

Nous avons aussi visité Europe Armor où nous avons rencontré deux jeunes filles venant d'Autriche et du Danemark.

Zoé, Kalie, Samuel, Ernesto et Maxime.

Cérémonie du 11 novembre



Les 16 élèves de la classe d'Alexandra STEPHAN ont réalisé une fresque commémorant le 11 novembre 1918 en hommage aux 83 Poilus Bellislois morts pour la patrie.

Tout d'abord, ils ont peint le drapeau français, puis ils ont colorié 18 colombes et 18 bleuets, symboles du souvenir. Ensuite, les enfants ont écrit le nom des 83 Poilus sur les oiseaux.

Enfin, ils ont constellé le drapeau français de colombes, chacune tenant en son bec un bleuets, portant ainsi un message de paix.

Ils ont ensuite offert cette œuvre à la commune, qui est exposée actuellement en mairie, puis elle sera ensuite au l'EHPAD.

Au premier plan, de gauche à droite :

Alwena, Maëlys, Léonie, Dorian, Léonie, Maxime, Yuna, Erine, Valentin, Nathan, Lilou.

Au second plan, de gauche à droite :

Axelle, Nathaël, Taïg, Kylian, Gabriella et Alexandra STEPHAN.

LA CASERNE DE BELLE ISLE CONTRE LE CANCER DU SEIN

A l'occasion de l'octobre rose, le personnel féminin de la caserne de Belle Isle en Terre a souhaité se mettre à l'honneur et honorer la lutte contre le cancer du sein ce qui est une grande fierté pour l'ensemble du personnel surtout qu'elles constituent 1/3 du personnel.



En espérant qu'elles renouvelleront à nouveau le défi l'année prochaine.

Nouvelle installation



JTS soudure multiservice

Depuis début novembre Joffrey Toussaint a ouvert sa petite entreprise.

Formé à la mécanique générale puis à la chaudronnerie depuis ses 15 ans, Joffrey est par la suite devenu ajusteur soudeur. Titulaire de plusieurs licences de soudure, ce touche-à-tout s'attaque à l'acier, l'inox, l'alu, la fonte, le cuivre.

Il peut réparer une benne de tracteur, modifier un châssis, créer un garde-corps, remettre en état des pignons ou encore extraire la vis d'un turbo...

Vous pouvez aussi faire appel à son aide pour vider vos encombrants, effectuer des petites réparations et/ou des travaux d'intérieur et d'extérieur.

CONTACT : 06 16 05 52 67 (devis gratuit)

Le Marché des Halles

Les producteurs et revendeurs sont heureux de vous accueillir avec leurs produits bio et en grande partie locaux au Marché des Halles les **mardis après-midi en horaire d'hiver : 16h – 18h30**.

Également, des conseillers municipaux y tiennent une permanence pour être à votre écoute les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois.



Recensement militaire obligatoire à 16 ans



Tous les jeunes français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Celle-ci est notamment nécessaire pour se présenter aux examens (dont le permis de conduire).

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Rappel des règles d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Pour obtenir l'autorisation de réaliser votre projet, le dossier complet doit être déposé en Mairie avant le commencement des travaux.

Végétalisation du cimetière

Dans le cadre de la démarche zéro phyto, afin de préserver la biodiversité et la santé de chacun, le cimetière est en cours de végétalisation depuis 2018.

Le gravillon est progressivement remplacé par de la végétation.

Rappel :

- **Merci de ne pas retirer la végétation qui pousse entre les tombes**
- **Merci de nettoyer vos monuments à l'eau claire**

Le réseau d'eaux pluviales

Pour rappel, les grilles d'eaux pluviales **ne servent pas à jeter les eaux sales** (peinture, eau de lavage...). Le réseau d'eaux pluviales va directement à la rivière.



À VOUS DE TROUVER LES NOMS DES MAIRES DE NOTRE COMMUNE
VOUS DÉCOUVRIREZ **UN MESSAGE SURPRISE !**

L	E	E	E	L	L	A	V	C	O	N	C
N	E	V	E	S	N	E	I	L	M	N	E
U	N	M	A	N	A	C	H	I	C	A	R
I	P	A	L	V	G	U	J	R	O	G	R
G	U	I	L	L	E	R	M	I	C	E	A
D	T	O	U	S	U	S	N	O	U	R	M
I	I	H	A	I	G	T	E	O	D	U	E
V	L	J	T	A	L	L	E	C	L	A	O
A	L	E	X	A	N	D	R	E	Y	I	E
D	Y	C	E	N	N	E	U	G	U	S	M
E	S	R	A	J	S	E	D	S	F	E	T
M	A	H	E	U	O	I	L	Y	H	E	S

(ADOLPHE) VALLEE – DE 1878 À 1892

(LOUIS) ALEXANDRE – DE 1900 À 1901

(GUILLAUME) HYLIOU - DE 1913 À 1919

(JOSEPH LE) MANAC'H – DE 1929 À 1944

(FRANÇOIS) EVEN - DE 1947 À 1953

(EUGÈNE LE) GUILLERMIC - DE 1959 À 1965

(ALEXIS) AUREGAN – DE 1968 À 1977

(PAUL) MAHE - DE 1983 À 2001

(FRANÇOIS LE) MARREC – DEPUIS 2014

(LOUIS) DESJARS – DE 1892 À 1900 ET DE 1901 À 1908

(FÉLIX) MILON – DE 1908 À 1913

(PIERRE) GUEGAN – DE 1919 À 1925

(ANGE LE) TALLEC – 1944 À 1947

(JEAN LE) GORJU – DE 1953 À 1959

(FRANÇOIS) TILLY – DE 1965 À 1968

(ERNEST) GUENNEC – DE 1977 À 1983

(JEAN) DAVID – DE 2001 À 2014

Manifestations de janvier à juin 2021

Mardi 19	Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma	Janvier
Vendredi 12 Mardi 16	Tartiflette à emporter – APE Bouge Ta Skol (sur commande) Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma	Février
Mardi 16 Samedi 20	Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma Repas – ASB – Salle polyvalente	Mars
Vendredi 2 Samedi 3 Mardi 20	Pizzas à emporter (sur commande) – APE Bouge ta Skol Chasse à l'œuf – CMJ – Jardin du Guer Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma Repas à emporter (sur commande) – Handball Club Belle Isle / Plounévez	Avril
Dimanche 16 Mardi 18	Fête de l'Agriculture et du jardinage – Eau et Rivières de Bretagne – Autour du Château Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma	Mai
Mardi 15 Samedi 19 Vendredi 25 Samedi 26	Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma Fête de la Musique – Comité des fêtes– Place de l'Eglise Concours de boules - ASB – La Chapelle du Bois Kermesse et concours de boules – APE Bouge Ta Skol – Jardins du Guer	Juin

Etat civil

BONJOUR LES BÉBÉS

- Antonia OPRESCU
- Paul TREMEL
- Cattalèya DIJOUX
- Jaivyn MERCAN
- Lila ALBRAND
- Axel CODANT

POUR LE MEILLEUR...

- Claudie SAVIDANT et Aurélien HUON
- Justine LE GUEN et Jimmy LAUBÉ

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Pierre CLOAREC
- Reine DERRIEN née ROBIN
- Eloïse VIGOUROUX née DAOUGABEL
- Odette BENECH née LE GORJU
- Simone LE CALVEZ née LE RIBOTTER

